

Image not found or type unknown



Est ce qu'un frere et une soeur ont le droit de dormir dans le me

Par **fabj**, le **22/06/2014** à **20:39**

Bonsoir,

Je suis divorcé depuis 3 ans et ayant de gros problèmes financiers, je vis dans un petit appartement n'ayant qu'une chambre. J'ai un droit de garde de mes enfants 1 week end sur 2 et la moitié des vacances scolaires. Donc quand je les ai en garde, je n'ai que la possibilité que de les faire dormir dans la même chambre et le même lit (je précise que c'est un garçon de 10 ans et une fille de 5 ans).

Mon ex femme me menace de m'enlever la garde des enfants si je fais pas le nécessaire si je les mets pas dans des lits séparés et de m'enlever la garde de mes enfants au mois de juillet. Est ce qu'elle a le droit de me supprimer ces gardes se sont propre chef sans passer par le juge pour statuer ?

Merci de votre reponse

Par **Lag0**, le **23/06/2014** à **08:29**

Bonjour,

Votre ex-femme devra nécessairement saisir le JAF.

N'avez-vous pas la place de mettre 2 petits lits dans la pièce ? Voir des lits superposés qui ne prennent donc pas plus de place qu'un seul ?